

de sel

Avril 2010



grain

sections de la Vienne et du CSI de Poitiers du
SNADGI-CGTet du SNT

Après le 23 mars, poursuivre la mobilisation !

34,96% de grévistes dans la filière gestion publique ; 40,14% dans la filière gestion fiscale cela fait 38% pour la DGFIP. Dans la Vienne les résultats sont à la hauteur avec 48% au centre informatique ; 33,43% dans la filière gestion publique (FGP) avec 11 postes fermés et 57,93% dans la filière fiscale (FF) avec 3 accueils fermés.

Cette mobilisation montre une fois de plus le ras le bol des agents de la DGFIP. Les suppressions d'emplois, les salaires et les retraites sont des sujets de fort mécontentement.

Stop aux suppressions d'emplois

Les près de 77% de grévistes dans les centres des impôts, les plus de 51% dans les services des impôts des entreprises ou les 11 postes fermés dans la filière GP sont suffisamment significatifs pour dire stop aux suppressions d'emplois. Des trésoreries ferment ou voient leurs horaires d'ouverture se réduire, la campagne d'information du public pour l'impôt sur le revenu approche, les agents sont inquiets et certains craquent. Cette situation n'est plus possible. Les services n'ont plus les moyens d'assurer correctement leur missions.

Le dogme purement comptable des suppressions d'emplois n'est plus tenable. La situation de l'emploi doit être remise à plat pour recréer les emplois nécessaires dans tous les services.

Augmenter les salaires

Depuis 2000 c'est près de 10% de perte de pouvoir d'achat que les fonctionnaires ont subi. Il y a donc urgence à augmenter les

salaires. Ce ne sont pas les bidouillages sur la carrière B ou la prime à la performance qui vont nous satisfaire. Il faut une augmentation du point d'indice pour l'ensemble des agents.

Pas touche à nos retraites

C'est le troisième dossier du moment qui va revenir sur le devant de la scène après la période électorale des régionales. Au delà des tentatives de division entre les salariés du public et ceux du privé, les pistes de travail évoquées par le gouvernement nous inquiètent toutes. Par exemple, parmi ces pistes, la base de calcul sur les 25 meilleures années au lieu des 6 derniers mois entraîne une baisse de 30% des pensions des fonctionnaires. C'est tout simplement inacceptable.

Nous allons revenir régulièrement sur ce dossier de façon plus complète afin de répondre à la propagande gouvernementale qui agite l'épouvantail démographique pour mieux nous faire avaler ses contre-réformes.

Débattons des suites

Personne n'est dupe. Une journée de mobilisation même très réussie ne suffira pas pour gagner. Il faut donc débattre des suites à donner à notre mouvement. Que ce soit au niveau DGFIP sur les dossiers DGFIP comme au niveau interpro sur les retraites il faut débattre des suites de la mobilisation. Dans l'unité la plus large possible il faut construire un mouvement reconductible pour inverser les logiques en cours. C'est à dire une politique au profit de la très grande majorité de la population contre les profits d'une poignée d'actionnaires.

Du 3 au 7 mai 2010 les syndicats CGT du trésor et des impôts tiennent leur congrès pour créer le nouveau syndicat CGT à la DGFIP. Pour développer la mobilisation unitaire dont nous avons besoin rejoignez nous.

Compte-rendu du CTPD du 15 mars à la DRFIP

Un CTP inoubliable :

Souhaitons qu'il reste au livre des records de la DRFIP : pas moins de 5 heures de réunion, dans une salle en longueur pas adaptée au nombre, avec le bruit et les vibrations des engins qui défonçaient la rue Saint-Louis... Faut pas que ça se reproduise.

Une grande ouverture d'esprit :

Ça a démarré fort. LE DRFIP avait inscrit à l'ordre du jour la demande que nous avons formulée lors du CTP précédent d'un règlement intérieur. A titre de « réflexion méthodologique » on aura eu droit à l'affirmation de son désintérêt total du sujet, considérant que ça ne servait à rien, les textes existants étant à ses yeux largement suffisants. Quant à notre proposition d'un groupe de travail permettant un échange avec les organisations syndicales sur les nouvelles pratiques régissant le dialogue social, il s'est dit désireux de ne surtout pas y participer. Bien sûr, il ne s'est pas opposé à ce que les syndicats discutent entre eux et fassent une proposition. Nous avons été consternés face à une telle démonstration d'ouverture.

Pole de recouvrement spécialisé :

Nous avons voté contre sa création le 01/09/2010. Cette structure traitera du recouvrement des créances dites « complexes » pour les professionnels et les particuliers. Pour nous, c'est une fois de plus la mise en œuvre de la séparation de la gestion courante et de l'expertise, du classique front office/back office. On connaît déjà : on vide d'abord les structures gestionnaires de l'expertise affaiblissant ainsi la mission, ensuite on prend prétexte des transferts de dossiers vers des pôles pour supprimer des emplois.

SIP Poitiers et Châtellerauld :

Nous avons également voté contre leur mise en place au 1^{er} juillet sur ces deux sites. Il est faux de dire que les

agents vont conserver leur métier en assiette ou en recouvrement. L'accueil sera généraliste, il faudra tout savoir faire des choses « simples ». Il aura régulièrement besoin d'être renforcé par les agents censés avoir conservé leur métier.. Dans les secteurs, où la « spécialisation » reste en principe de mise, il faudra faire appel à « l'entraide » lors des pics (les agents du recouvrement aideront pour la campagne de déclaration, ceux de l'assiette lors de la sortie des rôles...). Le hic c'est que dans les SIP, les pics vont revenir souvent dans le calendrier.

Pour installer les SIP au 1^{er} juillet, quelques travaux vont être réalisés...en pleine campagne IR ! A Châtellerauld, une partie des agents sera installée dans des ALGECO (au autre marque) en raison de travaux de désamiantage. Nous avons déploré le choix de la période. La direction a dit ne pas partager l'inquiétude des agents, considérant que les conditions de travail et d'accueil pour le public ne devraient pas être trop affectées. Optimisme ou inconscience ?

La suite ne nous a pas rassurés : peu de précisions sur Slovénie, la date de déménagement de la BDV n'est toujours pas connue, le montant des travaux n'a pu être communiqué, l'enveloppe n'étant pas finalisée. Pour Châtellerauld, nous avons expliqué que les plans présentés ne reprenaient pas les modifications demandées par les agents (3 blocs au lieu de 2 dans un secteur) ce qui avait des conséquences sur les travaux (nombre de perches électriques). La direction a répondu que ces plans n'étaient pas définitifs et que l'installation d'une 3^{ème} perche ne posait pas de difficultés. Affaire à suivre avec attention. Nous nous sommes étonnés du nombre de digicodes prévus pour ce bâtiment (pas loin de 20) : les normes de sécurité ne doivent pas conduire non plus à des aberrations.

Réorganisation des centres des impôts de

Montmorillon et Civray suite à la proposition de fusion des trésoreries d'Availles limouzine et l'Isles Jourdain :

Un grand moment. D'un côté les trésoreries : la 1^{ère} (Availles) en difficulté, sa fusion avec la 2^{ème} (L'Isle Jourdain) est envisagée. Le hic : Les 4 communes relevant de la 1^{ère} sont du ressort du CDI de Civray, celles relevant de la 2nde sont du ressort du CDI de Montmorillon. La DG, qui réfléchit déjà aux prochains regroupements, a demandé l'unification de structures. Les communes relevant de la trésorerie d'Availles vont être transférées du CDI de Civray à celui de Montmorillon : 1703 foyers fiscaux, 1553 dossiers, 178 articles TP... Nous avons énoncé l'affaiblissement du CDI de Civray et la charge à avaler pour Montmorillon. Nous avons fait part de nos interrogations sur les incidences au regard de la compétence des CDIF (centre des impôts fonciers) et CH (Conservation des hypothèques). Nous n'avons pas obtenu de réponse précise. Pour réaliser la fusion des trésoreries, la direction se hâte de réorganiser les structures fiscales sans en mesurer toutes les conséquences. Nous avons considéré que ce dossier n'était pas abouti et que ce transfert créait un déséquilibre mettant en difficulté les structures fiscales : nous avons voté contre cette réorganisation.

CHORUS :

Grosse réforme en vue début 2011, elle concerne les agents de direction. C'est un nouvel outil informatique destiné à la gestion financière, budgétaire et comptable de l'Etat qui amène à reconsidérer toute la chaîne de traitement de la dépense. 2 services seront créés au sein de la DRFIP86 : un centre des services partagés (CSP) et un service facturier (SFACT). Il s'agit de plateformes interministérielles qui vont assurer

la réalisation de tâches budgétaire et comptable pour d'autres directions : les directions impôt/trésor des 3 autres départements de la région, le CSI, la DRJSCS, la DRAC et la DIRECCTE. Le nombre d'agents concernés n'est pas encore précisé. Ces nouveaux services agiront comme prestataires de services pour les autres directions (dites donneurs d'ordre) avec lesquelles ils concluront des conventions de services. Pour nous cette réforme met en cause la séparation ordonnateur/comptable. Elle fait peser un risque d'externalisation : le prestataire de services peut rapidement devenir une boîte du privé. Pour les agents, il va y avoir une industrialisation du travail au sein de ces centres et des suppressions d'emplois chez les directions « donneurs d'ordre ».

Modification d'horaires à la trésorerie de Loudun :

Une fois de plus, la fermeture partielle d'une trésorerie au public

était à l'ordre du jour. La demande émanait cette fois de Loudun : confronté à des problèmes du fait de la situation de ses effectifs, le chef de poste, avec l'accord unanime de ses agents, demandait que la durée hebdomadaire du travail passe de 38h30 sur 5 jours à 37 heures sur 4 jours ½ avec durée quotidienne moyenne de 8h14 et fermeture le vendredi après-midi.

Certes les agents n'ont probablement pas d'autre choix et, immédiatement, ces rythmes peuvent leur convenir. Pour autant, les fermetures sur journée ou ½ journées fragilisent les trésoreries. La concentration sur 4 jours ½ se traduit par une intensification du travail avec une durée moyenne supérieure à 8 heures. On passe à combien à la prochaine suppression ? Nous avons voté contre cette demande.

Transfert du recouvrement de la taxe professionnelles (TP) vers les services des

impôts des entreprises (SIE) :

Abordé pour information. La TP n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2010 et a été remplacée par la contribution économique territoriale (CET). Son recouvrement actuellement assuré par les trésoreries (ou les SIP en place), est transféré aux SIE. Transfert d'emplois prévus : 1 C pour chacun des SIE de Poitiers, pour les autres : rien ! Pas de problèmes pour la direction : il n'y a plus de déclaration 1003 à saisir du fait de la réforme, donc pas réellement de surcroît de travail pour les SIE qui apprécieront...

Budget :

Nous avons été informés de l'exécution du budget 2009 de chacune des ex-directions. Nous avons voté contre la dotation initiale de 2010 : celle de premier niveau enregistre une baisse de 3.7% par rapport à l'année dernière.

Le CTP s'est terminé à 19 heures.

Compte rendu des CAP locales de la filière gestion publique

Le 16 mars ce sont déroulées les CAP locales de la FGP pour le tableau d'avancement en catégorie C et le tableau d'avancement en catégorie B ainsi que la liste d'aptitude de C en B. Les représentants de la CGT on voté contre à chaque fois. Ce vote n'a pas d'incidence sur les promotions des collègues. En voici les explications :

Motion CGT Trésor 86 CAPL C du 16/03/2010 :

Tableau d'avancement :

La CGT revendique une carrière linéaire, et ne peut accepter les passages de grades dans les conditions actuelles. Elle revendique le droit légitime de tout agent à un déroulement de carrière digne de ce nom, notamment en lui opposant des contraintes budgétaires.

La CGT est opposée aux modalités établies en 2006 suite à la réforme de la notation qui introduit en 2^{ème} critère de sélection la notation avant l'ancienneté dans l'échelon.

Motion CGT Trésor 86 CAPL B du 16/03/2010 :

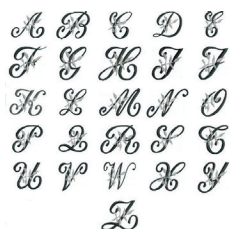
Liste d'aptitude :

La CGT revendique un réel examen professionnel offrant toutes les garanties d'égalité et d'objectivité aux agents.

Tableau d'avancement :

La CGT revendique des règles communes aux filières fusionnées, à savoir l'échelon par ordre décroissant et, à l'intérieur de l'échelon, l'ancienneté.

Bien que la CGT revendique une carrière linéaire, elle ne peut accepter les passages de grades dans n'importe quelles conditions. Elle revendique le droit légitime de tout agent à un déroulement de carrière digne de ce nom, notamment sans opposer les contraintes budgétaires.



L'Abécédaire de la DRFIP 86

La fusion de deux administrations c'est le rapprochement de deux mondes... Voici quelques éléments de langage pour ne pas trop s'y perdre...

A comme ABRUTI

Terme entendu dans le CTPD de la DRFIP 86. Il peut désigner celles ou ceux qui ne comprennent pas que certaines décisions (suppressions d'emplois, fermetures de trésorerie...) ne relèvent pas du DRFIP mais des parlementaires. Il est susceptible de figurer au procès-verbal dudit CTPD, à la demande de son président...

Nous lui préférons le A d'Alice ou celui d'Aliénor qui alimenta régulièrement les chroniques de ce journal du temps de la direction des zimpôts

B comme BERKANIENS

Dans le langage syndical, il désigne les personnels contractuels de catégorie C, employés par l'Etat, dans des secteurs comme la restauration, le nettoyage ou le gardiennage, dont le statut a été précisé à la suite d'un arrêt du Tribunal des Conflits dans une affaire BERKANI. La déclinaison en langage courant du nom propre déclenche à tous les coups l'ire du l'ex TPG devenu DRFIP. Nous avons d'ailleurs hésité à choisir APOPLEXIE pour le A de cet ABCdaire...

C comme CHORUS,

Mais aussi Centre de services partagés, Centre d'encaissement, Centre de renseignements téléphoniques, Centre impôts services... Les nouvelles organisations que les agents de la DGFIP aiment bien : regroupement des agents sur des plate-formes, industrialisation du travail... L'Etat y devient prestataire de services pour son propre compte... Ne pas s'y tromper : ces nouvelles organisations préparent l'externalisation de demain...

D comme DELEGATION

En droit, c'est la transmission d'un pouvoir ou d'une compétence à quelqu'un. A la DRFIP86, la délégation a alimenté les discussions chez les agents du service contentieux du pôle gestion fiscale qui ont cru ne jamais voir venir leur délégation de signature...

En langage managerial, on a trouvé les définitions et les objectifs suivants : « *C'est investir quelqu'un d'une certaine autorité qu'il n'aurait éventuellement pas osé exercer lui-même, lui faire confiance dans un cadre clair et défini (...). Pour pouvoir déléguer, il convient que les missions de chaque partie soient définies (manager et employés). Elle a pour objectif de faire progresser les collaborateurs et permettre au responsable de se consacrer à des tâches de plus en plus haut niveau* »

Dans la pratique, ça a pu donner : je délègue en dessous qui délègue en dessous et ainsi de suite jusqu'à celui qui est bien obligé de s'y coller parce qu'il n'a plus personne en dessous...

Aujourd'hui, on ne sait plus trop. L'attitude du DRFIP laisse à penser que le concept n'a jamais existé ou qu'il est totalement dépassé ...

Suite de l'ABCdaire au prochain numéro...

